

Réunion CSAL du 28/11/2024 - compte-rendu

Présents : Direction : M. PESSAROSSO, M. BARES, Mme NOLIBOIS, Mme CALICHARANE, M. ICKIEWICZ; **OS :** CGT : N. CASTILLON, F. COUCURON, Solidaires 3 présents, FO 3 présents.

Après la lecture des liminaires faites par les organisations syndicales présentes, le directeur précise qu'il n'apportera aucune réponse sur les points nationaux du fait de son droit de réserve.

Il ne fera pas non plus de réponse sur les questions locales, mais celles-ci seront évoquées lors des questions diverses.

A l'ordre du jour de ce CSAL, 5 points sont prévus.

I- Approbation du PV du CSAL du 26 septembre 2024

FO s'abstient du fait de l'absence de règlement intérieur. Solidaires vote pour malgré le manque de droit pour étudier les PV, et malgré les erreurs manifestes.

Vos représentants CGT, à leur habitude, ne votent pas, car, comme nous en avons donné des exemples en séance, il y a encore trop d'erreurs présentes dans ce PV, et nous n'avons pas de temps prévu pour la correction de celui-ci.

II- Bilan du télétravail

Mme Nolibois nous informe que localement, la direction n'a que très peu d'informations, Sirhius ne permettant que très peu d'extraction sur le sujet du télétravail.

Certaines données de ce bilan ont donc été fournies à titre exceptionnel par la direction générale.

Sur le recensement du nombre d'agents à avoir bénéficié de télétravail en 2023, les organisations syndicales font remarquer à la direction qu'il aurait été bon d'exclure de ce recensement le télétravail exceptionnel. En effet, celui-ci est plus souvent imposé par la direction pour des raisons matérielles, manifestations, intempéries, que voulu par les agents.

Les OS se demandent pourquoi des services ont plus de télétravail que d'autres. Est-ce parce que des chefs de service sont plus réticents que d'autres ? La réponse de la direction n'est pas satisfaisante à ce sujet. À savoir que pour eux les services qui ont le moins de télétravail sont ceux qui font plus de réception. Or le tableau fourni montre bien que l'analyse ne peut s'arrêter à ce seul critère de mission ou à des critères historiques.

La différence du nombre télétravailleurs entre les SIP de Narbonne et Carcassonne s'explique notamment par les travaux qu'il y a eu sur la cité administrative qui a imposé du télétravail exceptionnel à beaucoup d'agents.

La direction n'a pas d'explication non plus pour la différence de répartition du télétravail entre les hommes et les femmes tandis que 64% des femmes sont en télétravail et 54% des hommes. Concernant les jours les plus télétravaillés, la direction admet qu'il s'agit souvent des lundis, mercredis et vendredis. Le jour de présentiel obligatoire est majoritairement le mardi. Sur le site de Narbonne, cela pourra être revu après les travaux.

En ce qui concerne le nombre de recours suite à des refus de

télétravail, les organisations syndicales pointent le fait que toutes les demandes ne sont pas recensées du fait que généralement un agent se voyant refuser du télétravail après l'entretien préalable, ne va pas en faire la demande sur Sirhius. Ce refus lors de l'entretien préalable n'ouvre donc pas droit à un recours hiérarchique et n'est donc pas comptabilisé. **La CGT encourage tous les agents désirant faire du télétravail à déposer leur demande sur Sirhius avant l'entretien et quand bien même leur chef de service, lors de l'entretien préalable, leur a signifié qu'il n'était pas d'accord. Le déroulement prévoit le dépôt de la demande sur sirhius avant l'entretien préalable et non l'inverse.**

Concernant la formation au télétravail, dans l'Aude, 85 agents l'aurait suivie. Est-ce au total sur la DDFIP de l'Aude ou uniquement pour 2023 ? La direction ne sait pas.

À ce jour tous les collègues ayant fait la demande d'un 2ème écran, d'un clavier, d'une souris en télétravail se sont vu dotés de ce matériel. À savoir que les collègues qui disposent d'un fauteuil sur prescription médicale en présentiel, peuvent en faire la demande également pour le télétravail. La direction rappelle à ce titre que ces fauteuils sont à l'agent nominativement et que en cas de mutation, l'agent emporte avec lui ce mobilier.

III- Harmonisation des horaires d'ouverture sur le site de Limoux

Cette harmonisation serait voulue par la Direction Générale au niveau des horaires d'ouverture des centres des finances publiques. Au niveau local, la direction a la volonté d'avoir les mêmes horaires d'ouverture sur tous les sites du département. Est donc proposée la suppression du lundi apm pour augmenter les plages du matin de 30 mns. Ainsi pas une minute de moins pour les usagers mais cependant la fin de la dernière possibilité d'être accueilli l'apm n'est pas à négliger.

Suite au sondage réalisé, les agents de Limoux (et de Quillan) se prononcent apparemment majoritairement pour une ouverture tous les jours de 8h30 à 12h30 pour l'accueil physique sans rendez-vous. Mais au vu des résultats de la direction, aucun agent du SIP n'a choisi cette option tandis que les agents du SGC de Limoux (supposition qu'il ne s'agit pas ceux de Quillan mais la direction ne sait pas) ont voté pour. En effet ne pas être ouvert le lundi apm simplifie le sujet comptabilité du poste et la demande de changement vient en fait de là...pas grand chose à voir avec la DG ...

Vu la configuration du site de Limoux, il sera demandé à ce que sur cette plage horaire, un encadrant soit toujours présent sur le site jusque 12h30...

La direction s'engage à rédiger une note départementale visant à organiser et harmoniser l'accueil sur tous les sites du département et à déployer les moyens de communication nécessaires en direction des usagers et tiers.

Confirmation pour les agents du SIE, qui n'ont pas été sondés, que l'accueil sur RDV n'est pas prévu après 12h,

l'application APRDV étant paramétrée comme cela.
Ces nouveaux horaires d'accueil seront mis en place à compter du 1er janvier 2025.

IV- Suppression des ponts naturels

Comme l'a confirmé la directrice générale, la règle sera dorénavant la continuité de service, c'est donc la fin officielle des ponts naturels avec pose de congé obligatoire pour les agents.

Ce sera au chef de service avec l'utilisation de planning de congé prévisionnel de gérer cette continuité de service sur ces ponts offerts par le calendrier.

Le directeur fait appel à l'intelligence collective de chacun afin de permettre aux parents ayant des enfants en bas-âge de pouvoir garder leurs enfants les jour de fermeture des écoles. Notamment en 2025, l'éducation nationale a déjà annoncé la fermeture des établissements scolaires sur le pont de l'Ascension; en revanche, les établissements scolaires ne seront pas fermés sur les ponts des 1er et 8 mai.

M Barès rappelle également que, dans des cas exceptionnels, le télétravail peut permettre de répondre à certaines problématiques comme celle des enfants.... Concernant les plannings de service à 6 mois, **nous rappelons qu'il est parfois difficile de se positionner autant à l'avance**, la direction précise que l'on "peut évidemment changer un prévisionnel".

La CGT demande une souplesse particulière sur ces périodes et rappelle que la règle des 50% n'existe pas, que la continuité du service public est à apprécier différemment selon chaque service et qu'un chef de service qui demandera une présence supérieure au nécessaire ou à 50 % sera dénoncé. La direction confirme qu'il n'y a pas de règle des 50%.

V- Question diverses

- Le SIP de demain

Il est prévu 4 groupes de travail (2 en décembre et 2 sur le premier trimestre 2025) sur le sujet du SIP de demain. **Il est demandé à chaque agent des SIP de participer à au moins un de ces quatre GT obligatoirement !**

Ceux-ci seront animés par M. EL Maghouti, Mmes Otto et Pothet.

Cela fera l'objet d'un point en CSAL. A ce jour il n'est pas prévu dans l'Aude de restructuration de service dans ce cadre.

- Transfert mission PCE au SIE

M Barès rappelle que les missions 1ères des PCE sont la programmation, le contrôle et l'expertise.

Suite à une réunion la semaine dernière à Paris, il précise qu'une réflexion est actuellement portée sur le fait de pouvoir transférer la mission "expertise" au SIE notamment avec la facturation électronique. Voir notre tract national.

M Pessarossi précise qu'actuellement il n'y a pas de note nationale à ce sujet, donc pas de déclinaison locale pour lui.

- Avis THS, THLV et TLV émis à tort

Les listes officielles TLV établies pour les SIP de Carcassonne et de Narbonne feraient état de 198 contentieux pour Carcassonne et plus de 900 pour Narbonne. Mais au vu de ce qui se passe actuellement dans les services, ces chiffres ne représenteraient que 10 % du nombre réel de contentieux qu'il va falloir traiter dans les services.

Il n'y a jamais eu autant de contentieux TH que depuis la suppression de cette TH. Le bilan de l'année dernière sur les

THS a été de 25% d'avis dégrevés soit presque 1 million d'avis erronés (913 523) !

Même les cas prévus de gestion des anomalies par l'application Gest-Odl ne fonctionnent pas. Dans d'autres cas, il a tout simplement été décidé de ne pas envoyer des avis THS et ce seront les SIP qui recevront des listes à traiter en janvier pour imposer si besoin ... **GMBI ne fonctionne toujours pas et apparemment lorsque la DG corrige une anomalie, cela en crée une autre ou plusieurs autres !**

Rien ne fonctionne comme prévu, les contentieux s'accumulent et des contribuables sont laissés sans réponse car nous n'en n'avons aucune de compréhensible ou aucune du tout. Nous ne parlons même pas des erreurs par le contribuable sur la saisie du nom d'un locataire par exemple et qui génèrent des avis erronés sans doute par dizaines de milliers. Toutes les mises à jour sont déchargées sur l'action des usagers et sur le pari débile qu'ils ne commettent pas d'erreurs ou qu'ils pensent à faire leurs mises à jour. Les sms et mails envoyés en masse ça ne fonctionne pas non plus. **La CGT a prévenu avant même le début que GMBI, cette application faite au rabais et lancée précipitamment, aurait des conséquences désastreuses pendant des années. Nous y sommes toujours et la DGFIP ne fait rien de valable pour y remédier.**

Bref on ne veut plus des approximations et incompétences, nous voulons des moyens pour mettre à jour ou remplacer immédiatement cette application, des cellules contentieuses spéciales avec recrutement ou un moratoire sur les avis TH, THLV, tant que des solutions réelles ne sont pas trouvées.

Le directeur précise qu'il n'a pas d'infos sur la prise en compte par la direction générale de ces anomalies et de ces erreurs, notamment en matière d'affectation de renfort.

A priori il ne sera pas prévu de compensation par les communes sur des dégrevements. Ces derniers qd ils sont pris en charge par l'État, ne feront qu'accroître le déficit de celui-ci payé bien évidemment par les contribuables.

- Concernant l'emploi, la direction n'a pas encore reçu les documents prévu au CSAR de la semaine prochaine, mais le directeur nous annonce tout de même que pour le département de l'Aude, le nombre de suppression serait, au conditionnel, de **1 emploi net (der min:-3B et+2A -1gé0 !)**

- L'implantation d'un CDC pro sur Narbonne est pour le moment reporté à 2026, dicit le délégué inter-régional.

- Concernant l'arrivée des 7 A stagiaires sur le département, alors qu'aucune vacance n'a été recensée, ils sont tous positionnés en tant qu'ALD sur le département. La direction n'a donc aucune certitude que ces A stagiaires seront affectés sur leur pré-positionnement de services. A quoi va donc servir la formation qu'ils ont suivie à l'Enfip.

Le directeur dit qu'il arrêtera par principe à 12h45 (le dernier CSAL s'était pourtant terminé à 13h38 ...) et que les autres questions diverses ne seront pas examinées ... pourtant la CGT les avait envoyées par écrit et nombre d'entre elles ne concernaient qu'un suivi de promesses faites au dernier CSAL et dont nous n'avons eu aucune nouvelle !

Notre courriel : cgt.ddfip11@dgfip.finances.gouv.fr